

Groupe Amen Bank (AB)

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES AU 31.12.2010**

JUIN 2011

SOMMAIRE

	Page
II- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	3
II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE AMEN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **412 548 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **70 634 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1, 2, 7 et 12), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et des écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.5), les biens immobiliers acquis par la société mère Amen Bank dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.9), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon nous, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2010

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 29 qui décrit le fait que la société mère du Groupe Amen Bank fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 08 Juin 2011

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF *membre de*
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
 (Unité: en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31 décembre		
		2010	2009	
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	(1)	185 514	208 919
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	174 143	154 443
AC 3	Créances sur la clientèle	(3)	3 714 287	2 939 432 (*)
AC 4	Portefeuille titres commercial	(4)	160 199	125 079
AC 5	Portefeuille d'investissement	(5)	328 140	376 571 (*)
	Titres mis en équivalence	(6)	80 293	68 126 (*)
AC 6	Valeurs immobilisées	(7)	101 510	101 649 (*)
AC 7	Autres actifs	(8)	66 595	75 797 (*)
TOTAL ACTIF			4 810 681	4 050 016
PA 1	Banque Centrale, C.C.P		85 121	-
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	223 452	250 398
PA 3	Dépôts de la clientèle	(10)	3 475 193	2 966 073 (*)
PA 4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	488 805	374 002
PA 5	Autres passifs	(12)	120 282	107 683 (*)
TOTAL PASSIF			4 392 853	3 698 156
INTERÊTS MINORITAIRES		(13)	5 280	(827)
CP 1	Capital		100 000	100 000
CP 2	Réserves	(14)	241 913	206 409 (*)
CP 3	Actions propres		-	-
CP 4	Autres capitaux propres		-	-
CP 5	Résultats reportés		1	1
CP 6	Résultat de l'exercice	(14)	70 634	46 277 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES			412 548	352 687
TOTAL PASSIF, INTERÊTS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES			4 810 681	4 050 016

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

Etat des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre 2010
 (Unités: en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données		625 033	384 446
HB 02- Crédits documentaires		139 549	117 959
HB 03- Actifs donnés en garantie		-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	(15)	764 582	502 405
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</u>			
HB 04- Engagements de financement donnés		249 763	484 323
HB 05- Engagements sur titres		191	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	(16)	249 954	484 323
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus		-	-
HB 07- Garanties reçues	(17)	1 809 812	1 415 938
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		1 809 812	1 415 938

Etat de résultat consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unité: en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>323 165</u>	<u>271 567</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18)	244 823	200 610
PR2	Commissions perçues	(19)	45 352	37 651
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	13 385	13 507 (*)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	19 605	19 799 (*)
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>(159 856)</u>	<u>(131 077)</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(22)	(155 828)	(127 744)
CH2	Commissions encourues		(4 028)	(3 333)
PRODUIT NET BANCAIRE			163 309	140 490
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(23)	(42 113)	(49 254)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(24)	6 386	412 (*)
PR7	Autres produits d'exploitation		1 772	1 710 (*)
CH6	Frais de personnel	(25)	(41 024)	(38 151) (*)
CH7	Charges générales d'exploitation	(25)	(12 001)	(11 972)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(25)	(5 033)	(4 587) (*)
RESULTAT D'EXPLOITATION			71 296	38 648
	Quote- part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		9 978	7 360
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(26)	3 095	27
CH11	Impôt sur les sociétés		(12 806)	(8 061)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			71 563	37 974
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(929)	8 303
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE			70 634	46 277
	Effet des modifications comptables		(8 560)	(8 121) (*)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			62 074	38 156
RESULTAT DE BASE PAR ACTION			(27) 6,207	4,489
RESULTAT DILUE PAR ACTION			(27) 6,207	4,489

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre 2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		303 275	249 973
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(148 918)	(86 103)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 374)	(51 196)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(809 017)	(652 444)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		503 978	480 557
Titres de placements		(29 296)	(112 259)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(40 090)	(59 054)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(4 006)	(48 549)
Impôt sur le bénéfice		(10 665)	(5 665)
<u>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(257 113)	(284 740)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 079	10 912
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		62 973	(23 103)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(4 898)	(7 985)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES/AFFECTEES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		76 154	(20 176)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions		2 446	29 114
Émissions provenant des fonds gérés		879	1 000
Décaissement provenant de réduction de capital		(2 503)	(8)
Émission d'emprunts		80 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(11 059)	(9 234)
Augmentation / diminution ressources spéciales		47 027	14 019
Dividendes versés et autres distributions		(12 047)	(9 671)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		104 743	85 220
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(76 216)	(219 696)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		29 275	248 971
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>	(28)	(46 941)	29 275

Notes aux états financiers
(Unité: En milliers de Dinars Tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2010.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Sociétés	Secteur	Capital	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Amen Bank	Financier	100 000	100%	Mère	IG	100%
Sicar Amen	Financier	2 500	88,19%	Filiale	IG	88,19%
Le recouvrement	Financier	300	99,88%	Filiale	IG	99,88%
Amen Project	Financier	9 000	52,95%	Filiale	IG	52,95%
Amen Capital	Financier	125	51,00%	Filiale	IG	51,00%
Sogerec	Financier	6 600	63,86%	Filiale	IG	52,47%
Amen Invest	Financier	2 000	36,90%	E ^{se} associée	ME	36,90%
Amen Première	Financier	253 705	0,03%	E ^{se} associée	ME	0,03%
Amen Soft	Informatique	8	29,95%	E ^{se} associée	ME	38,90%
Clinique El Amen Gafsa	Santé	4 675	24,00%	E ^{se} associée	ME	31,66%
Amen Santé	Santé	12 500	26,03%	E ^{se} associée	ME	22,77%
El Imrane	Immobilier	7 000	30,00%	E ^{se} associée	ME	30,00%
El Khir	Agricole	5 200	37,69%	E ^{se} associée	ME	34,07%
Hayett	Assurance	4 000	25,00%	E ^{se} associée	ME	25,00%
Kawaris	Agricole	3 300	29,66%	E ^{se} associée	ME	29,52%
Maghreb Leasing Algérie	Financier	62 792	40,74%	E ^{se} associée	ME	50,16%
Sicav Amen	Financier	117 795	0,04%	E ^{se} associée	ME	0,04%
Tuninvest Innovation SICAR	Financier	5 500	27,27%	E ^{se} associée	ME	35,83%
Tuninvest Internationale SICAR	Financier	1 000	30,00%	E ^{se} associée	ME	37,85%
Tunisie Leasing	Financier	35 000	32,81%	E ^{se} associée	ME	31,41%
Tunisys	Informatique	1 500	29,85%	E ^{se} associée	ME	29,85%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été marqué par la sortie de la société «Clinique El Amen la Marsa» et l'entrée des sociétés «Amen Capital», «Clinique El Amen Gafsa» et «Amen Santé».

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

5.1.3 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Portefeuille titres

5.2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et de l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial:

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement:

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels le groupe dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Titres mis en équivalence:

Les « titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe AMEN BANK dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Ils sont présentés dans une rubrique distincte au niveau de l'actif.

5.2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.3 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les

produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont déduits du résultat.

5.4 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont rajoutées au résultat.

5.5 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement.

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, Amen Bank société mère du Groupe s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de l'application de cette règle comptable propre à la banque par rapport aux principes comptables applicables en Tunisie ne peut pas être déterminé de façon fiable.

5.6 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

5.7 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.8 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2010. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2010.

5.9 Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible. La banque n'applique pas la méthode d'impôt différé conformément à la NCT 35.

5.10 Reclassements opérés pour les besoins de comparabilité et modifications comptables ayant un impact sur les capitaux propres

Les chiffres à fin décembre 2009, ont été reclassés compte tenu des corrections de présentation effectuées par Amen Bank- Société mère du groupe- dans le cadre de l'amélioration de la procédure d'établissement des états financiers et en conformité aux normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, des corrections, ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2009, ont été aussi apportées par la banque.

Le tableau suivant reprend en détail tous les reclassements et retraitements effectués :

5.10.1 Reclassements et retraitements sur le résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
PR3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières		14 027	(520)	13 507
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		(520)	
CH3 - Pertes sur portefeuille titre commercial		-520	520	-
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		520	
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement		18 411	1 388	19 799
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		(49)	
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		284	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		1 153	
PR6/CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		696	(284)	412

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		(284)	
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 661	49	1 710
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		49	
CH6 - Frais de personnel		(36 604)	(1 547)	(38 151)
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
CH8 - Dotations aux amortissements		(4 542)	(45)	(4 587)
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

5.10.2 Reclassements et retraitements sur le bilan

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC3 – Créances sur la clientèle		2 943 237	(3 805)	2 939 432
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(3 805)	
AC5 - Portefeuille d'investissement		377 158	(587)	376 571
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		(2 667)	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		2 080	
AC6 - Valeurs Immobilisées		102 347	(698)	101 649
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais du résultat de 2009		(45)	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres d'ouverture		(653)	
AC7 - Autres actifs		69 931	5 866	75 797
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		2 667	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		3 199	
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		2 959 204	6 869	2 966 073
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		7 319	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(450)	
PA5 - Autres passifs		105 216	2 467	107 683
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		(7 319)	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		1 227	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		3 424	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		5 290	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(155)	
CP2 - Réserves		214 530	(8 121)	206 409
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais des capitaux propres d'ouverture		927	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		(5 291)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		(3 104)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres		(653)	
CP6 - Résultat de l'exercice		46 716	(439)	46 277
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais du résultat de 2009		1 153	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

6.1.1 L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

6.1.2 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération doit être

comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

8. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars Tunisiens)

Notes sur l'actif

Note 1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 185 514 KDT contre un solde de 208 919 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 324	28 982	10 342	36%
BCT CCP et TGT	146 190	179 937	(33 747)	(19%)
Total	185 514	208 919	(23 405)	(11%)

Les provisions sur cette rubrique, entièrement constituées par la société mère Amen Bank, se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provisions sur caisses	300	300	-	0%
Provisions BCT	575	931	(356)	(38%)
Provisions CCP	84	37	47	127%
Total	959	1 268	(309)	(24%)

Note 2: Créances sur les établissements bancaires et financiers:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 174 143 KDT contre un solde de 154 443 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	32 999	27 034	5 965	22%
Prêts aux établissements bancaires	13 039	23 419	(10 380)	(44%)
Créances rattachées/Prêts aux établissements bancaires	10	77	(67)	(87%)
Provisions sur les correspondants	(521)	-	(521)	-
Total créances sur les établissements bancaires	45 527	50 530	(5 003)	(10%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	7 730	6 155	1 575	26%
Prêts aux établissements financiers	119 692	96 739	22 953	24%
Créances rattachées/Prêts aux établissements financiers	1 194	1 019	175	17%
Total créances sur les établissements financiers	128 616	103 913	24 703	24%
Total	174 143	154 443	19 700	13%

Les provisions sur cette rubrique sont entièrement constituées par la société mère Amen Bank.

Note 3: Créances sur la clientèle:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 3 714 287 KDT contre un solde de 2 939 432 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	552 757	491 211	61 546	13%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	2 903 485	2 227 543	675 942	30% (*)
Crédits sur ressources spéciales	258 045	220 678	37 367	17%
Total	3 714 287	2 939 432	774 855	26%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 4: Portefeuille titres commercial:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 160 199 KDT contre un solde de 125 079 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Titres à Revenu fixe	158 783	124 131	34 652	28%
Titres à Revenu variable	1 416	948	468	49%
Total	160 199	125 079	35 120	28%

Note 5: Portefeuille d'investissement:

Le portefeuille d'investissement présente un solde net de 328 140 KDT à la date du 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Titres d'investissement	212 288	265 249	(52 961)	(20%) (*)
Titres de participation	23 874	16 842	7 032	42%
Participations avec convention de rétrocession	88 088	92 352	(4 264)	(5%)
Créances rattachées	3 890	2 128	1 762	8% (*)
Total	328 140	376 571	(48 431)	(13%)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 6: Titres mis en équivalence:

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part de la Banque dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 80 293 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009
TUNISIE LEASING	28 905	26 714
HAYETT	2 143	1 756
EL IMRANE	2 934	2 870
EL KHIR	407	519
AMEN SOFT	9	7

Description	31/12/2010	31/12/2009
AMEN SANTE	3 177	-
TUNISYS	644	478
AMEN INVEST	1 494	1 286
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 529	1 487
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	2 400	2 538
KAWARIS	1 206	1 180
AMEN PREMIERE	77	77
SICAV AMEN	48	46
CLINIQUE LA MARSA	-	366
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	998	-
MAGHREB LEASING ALGERIE	34 322	28 513
GOODWILL	-	289
Total	80 293	68 126

Note 7: Valeurs Immobilisées:

Les valeurs immobilisées présentent au 31.12.2010 un solde net de 101 510 KDT détaillé comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Immobilisations incorporelles	705	1 530	(825)	(54%)
Immobilisations incorporelles	4 371	4 070	301	7% (*)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 482)	(2 540)	(942)	37% (*)
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	-	(184)	-
Immobilisations corporelles	93 354	95 613	(2 259)	(2%)
Immobilisations corporelles	140 481	139 899	582	0% (*)
Amortissement des immobilisations corporelles	(47 127)	(44 286)	(2 841)	6% (*)
Immobilisations encours	7 451	4 506	2 945	65%
Immobilisations encours	8 321	4 506	3 815	85%
Provision sur immobilisations encours	(870)	-	(870)	-
Total	101 510	101 649	(139)	0%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 8: Autres actifs:

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 66 595 KDT se détaillant comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Comptes d'attente et de Régularisation	21 349	28 028	(6 679)	(24%) (*)
Autres	45 246	47 769	(2 523)	(5%) (*)
Total	66 595	75 797	(9 202)	(12%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Au niveau de la société mère Amen Bank, la rubrique AC7 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. La situation à fin 2010 se présente comme suit:

Libellé	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des valeurs en route (devises, effets de transaction, chèques et opérations de paiement électronique)	32 165	5 889
Comptes de virements devises en instance d'imputation	40 309	5 915
Comptes opérations de compensation	750	31
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	123	139
Comptes effets à l'encaissement	(1 695)	(1 686)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 6 975 KDT	8 549	6 096
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	22	2 216
Le compte devise en instance d'affectation	(39 617)	32 604
Comptes dinars en instance d'affectation (1)	12 444	-
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des effets souscrits en route accusant un solde débiteur (2)	788	6 679
Comptes de compensation de chèques (2)	(9)	(2 502)
Versements en route (3)	(520)	879
Chèques à compenser en route (3)	(598)	582
Virements en route (3)	(1 222)	(541)
Comptes enregistrant les frais payés aux huissiers notaires sur chèques impayés	1 466	1 497

(1) Le solde de 2009 est nul. En effet, la réserve a été formulée au 30.06.2010. A noter que cette réserve n'est plus présentée au niveau de la rubrique PA5 et ce suite au reclassement des comptes de la rubrique autres passifs vers la rubrique autres actifs.

(2) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique AC3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

(3) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique PA3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

Les comptes ci-dessous listés, présentent des soldes non justifiés au 31/12/2010:

- Le compte "impayés factures" présente un solde net débiteur non justifié de 597 KTND.
- Les comptes "allocations familiales à récupérer" présentent un solde débiteur non justifié de 325 KTND
- Le compte "escompte chèques TPE et factures" présente un solde net débiteur non justifié de 648 KTND.

Par ailleurs, les provisions sur ces comptes se détaillent comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 276	1 975	7 301	370%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 732	1 757	6 975	397%
Provision sur autres comptes d'attente	544	218	326	150%

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 524	18 986	538	3%
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	0%
Provision sur débiteurs divers	3 270	3 270	-	0%
Provisions sur autres comptes	15 643	15 105	538	4%
Total	28 800	20 961	7 839	37%

Notes sur le passif

Note 9: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers:

Ce poste présente au 31.12.2010 un solde de 223 452 KDT se détaillant ainsi :

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 093	243 003	(20 910)	(9%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 359	7 395	(6 036)	(82%)
Total	223 452	250 398	(26 946)	(11%)

Note 10: Dépôts et avoirs de la clientèle:

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 3 475 193 KDT contre 2 966 073 KDT au 31.12.2009 et se décompose ainsi :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts à vue	899 434	812 859	86 575	11%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 214	422 545	20% (*)
Total	3 475 193	2 966 073	509 120	17%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Epargne	527 655	451 804	75 851	17%
Placements à terme	1 986 840	1 642 879	343 961	21%
Placements à terme en dinars	1 812 602	1 475 700	336 902	23%
Dettes rattachées sur placements à terme en dinars	27 181	22 471	4 710	21%
Placements à terme en devises	146 716	144 417	2 299	2%
Dettes rattachées sur placements à terme en devises	341	291	50	17%
Autres sommes dues à la clientèle	61 264	58 530	2 734	5%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 214	422 546	20%

Note 11: Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31.12.2010 un solde de 488 805 KDT au 31.12.2010 contre un solde de 374 002 KDT au 31.12.2009 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Emprunt matérialisé	210 154	142 348	67 806	48%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%
Total	488 805	374 002	114 803	31%

Note 12: Autres passifs:

Cette rubrique présente au 31.12.2010 un solde de 120 282 KDT contre un solde de 107 683 KDT et se détaillent ainsi:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Provisions pour passif et charges	4 143	9 513	(5 370)	(56%) (*)
Comptes d'attente et de régularisation	116 139	98 170	17 969	18% (*)
Total	120 282	107 683	12 599	12%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Au niveau des comptes individuels de la société mère Amen Bank, la rubrique PA5 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. Les soldes au 31.12.2010 se présentent comme suit:

- Versements à valoir sur prêts contentieux, accusant un solde créditeur net de 75 KDT;
- COMAR remboursement des frais médicaux, accusant un solde créditeur net de 108 KDT;
- Trésor Tunisien amendes perçues sur chèques impayés, accusant un solde créditeur net de 553 KDT;
- Le compte créditeur divers, présentant un solde créditeur de 2 215 KDT demeure non justifié à hauteur de 52 KDT;
- Le compte "fournisseurs à régler" présente un solde net créditeur non justifié de 508 KDT;
- Le compte 723 723 05 présente un solde net créditeur non justifié de 261 KTND.

Note 13: Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se répartit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	357	652
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	76	91
Intérêts minoritaires dans les réserves de LE RECOUVREMENT	2	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de LE RECOUVREMENT	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	3 467	3 209
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	701	(958)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	61	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(11)	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	464	3 614
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	163	(7 436)
Total	5 280	(827)

Note 14: Capitaux propres:

Le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à 100 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Désignation	Total 31/12/2009	Variation des réserves	Dividendes distribués en 2010	Résultat de l'exercice 2010	Total 31/12/2010
CAPITAL	100 000	-	-	-	100 000
RESERVES	202 714	(379)	(11 900)	-	235 521
AMEN BANK					
RESULTAT REPORTE	1	-	-	-	1
RESULTAT	45 086	-	-	59 171	59 171
TOTAL	347 801	-	-	-	394 693
LE RECOUVREMENT					
RESERVES	878	1	-	-	1 041
RESULTAT	162	-	-	124	124
TOTAL	1 040	-	-	-	1 165
SICAR AMEN					
RESERVES	461	(678)	(679)	-	460
RESULTAT	678	-	-	569	569
TOTAL	1 139	-	-	-	1 029
AMEN PROJECT					
RESERVES	598	(2 137)	-	-	(320)
RESULTAT	1 219	-	-	624	624
TOTAL	1 817	-	-	-	305
SOGEREC					
RESERVES	-	4 504	-	-	(3 704)
RESULTAT	(8 208)	-	-	179	179
TOTAL	(8 208)	-	-	-	(3 524)
AMEN CAPITAL					
RESERVES	-	-	-	-	-
RESULTAT	-	-	-	(12)	(12)
TOTAL	-	-	-	-	(12)
MLA					
RESERVES	(2 222)	1 802	(726)	-	2 104
RESULTAT	2 524	-	-	4 006	4 006
TOTAL	301	-	-	-	6 110
AMEN SOFT					
RESERVES	5	7	-	-	11
RESULTAT	-	-	-	(4)	(4)
TOTAL	5	-	-	-	7
TIS					
RESERVES	971	(369)	(297)	-	1 269
RESULTAT	667	-	-	831	831
TOTAL	1 638	-	-	-	2 100
AMEN INVEST					
RESERVES	588	(110)	(111)	-	681
RESULTAT	203	-	-	318	318
TOTAL	792	-	-	-	1 000
TUN INNOV SICAR					
RESERVES	(56)	-	-	-	(14)
RESULTAT	43	-	-	43	43
TOTAL	(13)	-	-	-	29
EL KHIR					
RESERVES	(1 241)	(250)	-	-	(1 503)
RESULTAT	(12)	-	-	(40)	(40)
TOTAL	(1 253)	-	-	-	(1 543)
CLINIQUE GAFSA					
RESERVES	-	(157)	-	-	(157)
RESULTAT	-	-	-	33	33
TOTAL	-	-	-	-	(124)
TUNISIE LEASING					
RESERVES	3 412	(2 242)	(1 764)	-	4 432
RESULTAT	3 262	-	-	4 007	4 007
TOTAL	6 674	-	-	-	8 439

Désignation	Total 31/12/2009	Variation des réserves	Dividendes distribués en 2010	Résultat de l'exercice 2010	Total 31/12/2010
EL IMRANE					
RESERVES	680	(105)	(105)	-	665
RESULTAT	90	-	-	445	445
TOTAL	770	-	-	-	1 110
TUNISYS					
RESERVES	(135)	(15)	-	-	15
RESULTAT	165	-	-	64	64
TOTAL	30	-	-	-	78
EL KAWARIS					
RESERVES	59	89	(246)	-	269
RESULTAT	121	-	-	(41)	(41)
TOTAL	180	-	-	-	228
HAYETT					
RESERVES	1 003	-	-	-	1 243
RESULTAT	241	-	-	387	387
TOTAL	1 243	-	-	-	1 630
AMEN SANTE					
RESERVES	-	-	-	-	-
RESULTAT	-	-	-	(77)	(77)
TOTAL	-	-	-	-	(77)
SICAV AMEN					
RESERVES	(100)	-	-	-	(100)
RESULTAT	-	-	-	2	2
TOTAL	(100)	-	-	-	(98)
AMEN PREMIERE					
RESERVES	-	(3)	(3)	-	-
RESULTAT	3	-	-	3	3
TOTAL	3	-	-	-	3
CLINIQUE MARSA					
RESERVES	(1 204)	1 171	-	-	-
RESULTAT	33	-	-	-	-
TOTAL	(1 171)	-	-	-	-
Capitaux propres consolidés					
CAPITAL	100 000	-	-	-	100 000
RESERVES	206 409	(10 772)	(3 930)	-	241 913
RESULTAT REPORTE	1	-	-	-	1
RESULTAT	46 277	-	-	70 634	70 634
TOTAL	352 687	(10 772)	(3 930)	70 634	412 548

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 15: Passifs éventuels:

Les passifs éventuels accusent au 31.12.2010 un solde de 764 582 KDT contre un solde de 502 405 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Cautions, avals et autres garanties données AMEN BANK	625 033	384 446	240 587	63%
Crédits documentaires	139 549	117 959	21 590	18%
Total	764 582	502 405	262 177	52%

Note 16: Engagements donnés :

Les passifs éventuels accusent au 31.12.2010 un solde de 249 954 KDT contre un solde de 484 323 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Engagements de financement donnés	249 954	484 323	(234 369)	(48%)

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Engagements sur titres	191	-	191	-
Total	249 954	484 323	(234 369)	(48%)

Note 17: Engagements reçus:

Description	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	-	-	-
Garanties reçues	1 809 812	1 415 938	393 874	28%
Total	1 809 812	1 415 938	393 874	28%

Notes sur l'état de résultat

Note 18: Intérêts et revenus assimilés:

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 244 823 KDT en 2010 contre 200 610 KDT en 2009 et se détaillent ainsi:

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 615	7 073	542	8% (*)
Opérations avec la clientèle	227 028	184 909	42 119	23% (*)
Autres intérêts et revenus assimilés	10 180	8 628	1 552	18%
Total	244 823	200 610	44 213	22%

(*) Amen Bank, société mère du groupe, a procédé au reclassement des intérêts sur les opérations avec les établissements financiers de la sous rubrique « Opérations avec la clientèle » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT ». L'effet du reclassement sur l'exercice 2009 est de 4 685 KDT.

Note 19: Commissions reçues:

Les commissions reçues totalisent 45 352 KDT en 2010 contre 37 651 KDT en 2009 et se détaillant ainsi :

Description	2010	2009	Variation	%
Chèques, effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	19 549	18 013	1 536	9%
Opérations sur placements titres	3 916	3 524	392	11%
Opérations de change	1 212	1 059	153	14%
Opérations de commerce extérieures	3 542	2 889	653	23%
Gestion, étude et engagement	10 552	6 999	3 553	51%
Opérations monétaires	4 767	4 090	677	17%
Banques directes	820	635	185	29%
Autres commissions	994	442	552	125%
Total	45 352	37 651	7 701	20%

Note 20: Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 13 385 KDT au 31.12.2010 et sont détaillés comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	-	190	(190)	-
Gain net sur titres de placement	3 101	4 501	(1 400)	(31%)
Gain net sur opérations de change	10 284	8 816	1 468	17% (*)
Total	13 385	13 507	(122)	(1%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 21: Revenus du portefeuille d'investissement:

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 19 605 KDT au 31.12.2010 et sont détaillés comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	15 990	17 609	(1 619)	(9%) (*)
Intérêts et revenus assimilés sur titres de participation	1 138	786	352	45%
Intérêts et revenus assimilés sur parts dans les entreprises avec conventions de rétrocession	2 477	1 404	1 073	76% (*)
Total	19 605	19 799	(194)	(1%)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Notes 22: Intérêts encourus et charges assimilées:

Les intérêts et charges assimilées totalisent 155 828 KDT en 2010 et se détaillent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec établissements bancaires et financiers et BCT	5 905	5 821	84	1%
Opérations avec la clientèle	121 884	104 020	17 864	17%
Emprunt et ressources spéciales	18 921	14 853	4 068	27%
Commissions à caractère d'intérêts	9 118	3 050	6 068	199%
Total	155 828	127 744	28 084	22%

Notes 23: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

Ce poste totalise en 2010 un montant de 42 113 KDT contre 49 254 KDT en 2009 et se décompose comme suit:

Description	2010	2009
AMEN BANK	42 312	33 639
Intégration dotation aux provisions Amen Lease chez SOGEREC	-	15 615
Intégration reprise de provision Amen Lease chez SOGEREC	(15 615)	-
Intégration perte Amen Lease chez SOGEREC	15 416	-
Total	42 113	49 254

Notes 24: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Ce poste totalise en 2010 une reprise nette de 6 386 KDT contre 412 KDT en 2009 et se décompose comme suit:

Description	2010	2009	
AMEN BANK	1 327	3 432	(*)
Annulation de reprise de provisions sur titres mis en équivalence	-	65	
Annulation de dotation de provisions sur titres mis en équivalence	(12)	-	
Annulation de la dotation aux provisions sur titres intégrés globalement	(3 580)	(6 274)	
Intégration des dotations aux provisions des filiales	-	2 365	
Intégration des reprises de provisions des filiales	(3 963)	-	
Intégration des résultats de cession des filiales	(158)	-	
Total	(6 386)	(412)	

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 25: Charges opératoires d'exploitation

Les frais du personnel totalisent en 2010 un montant de 58 058 KDT contre 54 710 KDT en 2009 et se détaillent comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Frais de personnel	41 024	38 151	2 873	8%
Rémunération du personnel	28 118	27 842	276	1% (*)
Charges sociales	8 092	6 841	1 251	18%
Impôts sur salaires	355	323	32	10%
Autres charges liées au personnel	4 459	3 145	1 314	42%
Charges générales d'exploitation	12 001	11 972	29	0%
Dotation aux amortissements	5 033	4 587	446	10% (*)
Total	58 058	54 710	3 348	6%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 26: Solde en gain /perte provenant des éléments ordinaires:

Description	2010	2009	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(156)	(126)	(30)	24%
Impôts et taxes	(1 060)	(87)	(973)	1118%
Autres résultats exceptionnels	4 311	240	4 071	1696%
Total	3 095	27	3 068	11363%

Note 27: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 6,207 dinars contre 4,489 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009:

Description	2010	2009
Résultat net en KDT	62 074	38 156
Nombre moyen d'actions	10 000 000	8 500 000
Résultat de base par action (en DT)	6,207	4,489

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Notes 28: Etat des flux de trésorerie:

L'exercice 2010 a dégagé un flux de trésorerie négatif de 76 216 KDT faisant ainsi passer les liquidités et équivalents de liquidités de 29 275 KDT au début de la période à -46 941 KDT au 31 décembre 2010.

Ces flux sont expliqués par:

- Les flux affectés aux activités d'exploitation pour un montant de 257 113 KDT;
- Les flux provenant des activités d'investissement pour un montant de 76 154 KDT;
- Les flux provenant des activités de financement pour un montant de 104 743 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composées principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires et financiers, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction qui est pris en totalité en fonction de l'intention de détention.

Autres notes

Notes 29: Passifs éventuels:

La banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

Note 30: Evènements postérieurs à la date de clôture

- Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/05/2011. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

- Suite aux évènements survenus au cours du mois de janvier 2011, la société mère du Groupe Amen Bank a subi des dégâts matériels au niveau de certaines agences. Le coût de remplacement de ces immobilisations a été estimé par la banque à 874 KDT couvert en partie par l'assurance.